

Rapportant les dispositions de l'article 5 du Décret n°61-426/PR/MFPT du 9 Décembre 1961 fixant les conditions d'intégration des Stagiaires de l'Institut des Hautes Etudes d'Outre-Mer, dans la Fonction Publique du Dahomey.-

LE PRESIDENT DU CONSEIL CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
- VU le Décret n°68/PR/SGG. du 27 Septembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n°54/PC/SGG. du 2 Mai 1964, organisant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU la loi n°59-21 du 31 Août 1959 portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- VU le Décret n°59-221 du 15 Décembre 1959, portant classement indiciaire des corps de fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat ;
- VU le Décret n°61-455/PR/MFPT du 26 Décembre 1961, portant Statuts Particuliers des Corps appartenant au cadre des Personnels Administratifs communs ;
- VU le Décret n°61-426/PR/MFPT du 9 Décembre 1961 fixant les conditions d'intégration des stagiaires de l'Institut des Hautes Etudes d'Outre-Mer, dans la Fonction Publique du Dahomey ;
- VU la lettre n°756/MFAEP/DAB. du 5 Mars 1965, du Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan relatives à la nomination et à l'avancement des Administrateurs diplômés du Cycle A de l'Institut des Hautes Etudes administratives ;

Après Avis du Tribunal Suprême d'Etat;

Le Conseil des Ministres entendu ,

D É C R Ê T E :

Article 1er.- Sont et demeurent rapportées les dispositions de l'article 5 du décret n°61-426/PR/MFPT du 9 Décembre 1961 fixant les conditions d'intégration dans la Fonction Publique du Dahomey des stagiaires du Cycle A de l'Institut des Hautes Etudes d'Outre-Mer;

..//..

Article 2.- Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et des Affaires Sociales et le Ministre des Finances et des Affaires Economiques, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

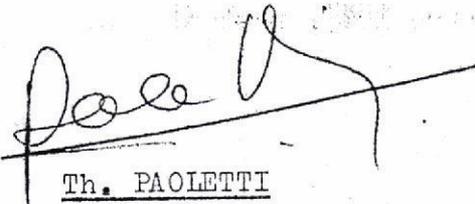
Fait à COTONOU, le 2 NOVEMBRE 1965

Par le Président du Conseil
Chef du Gouvernement



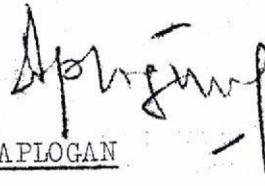
Le Ministre de la Fonction Publique
du Travail et des Affaires Sociales,

Justin AHOMADEGBE-TOMETIN



Th. PAOLETTI

Le Ministre des Finances et des
Affaires Economiques,



F. APLOGAN

AMPLIATIONS :

PR	5
PC	8
SGG	4
MFPTAS	6
MFAE.	6
DGF	2
DB	2
C.Financier	2
Trésor	2
DFP	5
Ambadaho Paris	2
Inst.Hautes Etudes O.M. Paris	2
T.S.E.	2
JO.R.D.	1
IAA	2